



modification du montant d'une pension à vie

Par YvanM

Bonjour

Je verse une pension à vie depuis 1997. Je vois que l'article VI de la loi sur les rentes viagères a été complétée par la loi LOI n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures par cette phrase:

« A ce titre, il est tenu compte de la durée du versement de la rente et du montant déjà versé. »

Qu'elles seraient les conditions pour obtenir un diminution de la rente que je verse, sachant que celle-ci a été calculée lorsque je travaillais mais que 2 ans plus tard, à la retraite, mes revenus ont baissé de 40% ?

Je vous remercie.

YvanM

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50

Par YvanM

Je vous remercie et j'ai fait la demande de devis.

C'est quand même curieux qu'il n'y ait pas eu le moindre commentaire sur ce forum!

Je croyais en voyant l'encart: "Posez votre question juridique"

que des juristes bénévoles répondaient à toutes les questions en 24h...

Par alain1707

Veuillez nous appeler sur le numéro indiqué ou nous contacter sur le site.

Les avocats pro sont toujours payants mais avec nous c'est tout garanti (Satisfait ou remboursé) en plus il y a plusieurs forfaits à bas prix :)